

## PROCES-VERBAL N°5

Page 1 sur 6

### Réunion du 13 novembre 2023

<u>Président</u>: M. BOUQUET Jérôme

Présents : Mmes DELORT Catherine. DUTHIN Patricia. Mrs. BARIS Jean François. FERCHAUD

Philippe. REPENTIN Eric.

Excusé: Mr KOUROGHLI Jamel.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

#### **FORFAITS**

#### **SD4** – (amende 40 €) :

Poule A – **VERINOISE ES 2** – match n° 27106474 du 22/10/2023 (2ème forfait)

Poule C – **FONTCOUVERTE FC 3** – match n° 26865646 du 22/10/2023 (1er forfait)

#### VÉTÉRANS - (amende 30 €):

Poule D - JONZAC ST GERMAIN FC 4 - match n° 26912407 du 20/10/2023 (1er forfait)

#### U12-U13 - (amende 20 €) :

Poule J D4 – F.C FOURAS ST LAURENT 1 – match n° 27086494 du 21/10/2023 (1er forfait)

#### <u>U16-U17 – (amende 20 €)</u> :

Poule A D1 – ST JEAN D'ANGELY SC 1 – match n° 26668973 du 23/09/2023 (1er forfait)

#### **FORFAITS GÉNÉRAUX**

#### **D4** - (amende 60 €) :

**SAUJON US 2.** 

#### U12-U13 - (amende 26 €) :

SUD 17 FC 2.

#### MATCH ARRETÉ

#### Match n° 26270282 du 22/10/2023 en D3 Poule D SEMUSSAC 1 – CHEPNIERS FC 1 :

Match arrêté à la 75<sup>ème</sup> minute.

Le Club de CHEPNIERS FC 1 ne pouvait continuer la rencontre par manque de joueurs.

La Commission des championnats coupes et challenges donne match perdu au club de **CHEPNIERS FC 1**, 0 point 0 but à 8 (score favorable) au bénéfice du club **SEMUSSAC 1**.

Les frais de dossier de 45 € seront débités au club de CHEPNIERS FC.



## PROCES-VERBAL N°5

Page 2 sur 6

#### NON UTILISATION DE LA F.M.I

## Match n° 26866064 du 22/10/2023 en D4 POULE F OLYMPIQUE DE MORTAGNE 1 – BEDENAC LARUSCADE SC 2 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 40 € au Club OLYMPIQUE DE MORTAGNE.

#### FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

D4 - (amende 40 €):

**OLYMPIQUE DE MORTAGNE 1.** 

<u>U11 – (amende 20 €)</u> :

S.C ST JEAN D'ANGELY – CANTON AUNIS F.C – FOOTBALL CLUB NORD 17 – ROCHEFORT F.C – U.S AIGREFEUILLE – F.C ST ROGATIEN (X2).

#### **MODIFICATIONS DATES ET HEURES**

D4 - (amende 12 €):

**SAUJON US 2.** 

#### **JOUEURS SUSPENDUS**

#### Match n° 27106448 du 24/09/2023 en D4 POULE A AUNIS AVENIR FC 4 - VERINOISE ES 2

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :</u>

La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **AUNIS AVENIR** FC 4, avec moins 1 point de pénalité, 3 points au bénéfice du club de **VERINOISE ES 2** et 0/3 buts.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

#### Match n° 27106454 du 01/10/2023 en D4 POULE A FC D2S 4 - LA ROCHELLE PORTUGAIS 2

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :</u>

→ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain et attribue une pénalité de − 1 point au club de LA ROCHELLE PORTUGAIS 2.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.



## PROCES-VERBAL N°5

Page 3 sur 6

#### Match n° 27205266 du 24/09/2023 en D4 POULE B AS 2APG 2 - AULNAY US 2

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante</u> :

La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **AULNAY US 2**, avec moins 1 point de pénalité, 3 points et 0/3 buts au bénéfice du club de **AS2APG 2** + 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

↓ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

#### Match n° 27205269 du 30/09/2023 en D4 POULE B AULNAY US 2 - LA JARRIE FC 2

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision</u> suivante :

La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

#### Match n° 26865624 du 24/09/2023 en D4 POULE C ST HIPPOLYTE ES 1 - PONT L'ABBÉ D'ARNOULT 2

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante</u> :

→ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

♣ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

## Match n° 26872943 du 01/10/2023 en D4 POULE E FC CHADENAC JARNAC MARIGNAC 2 - CHEVANCEAUX MONTLIEU 1

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision</u> suivante :

→ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain et attribue — 1 point de pénalité au club de FC CHADENAC JARNAC MARIGNAC 2.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

DISTRICT DE FOOT DE LA CHARENTE-MARITIME

13 Cours Paul Doumer BP 80172 – 17116 SAINTES CEDEX Tel: 05.46.91.70.88 / district@foot17.fff.fr



## PROCES-VERBAL N°5

Page 4 sur 6

#### Match n° 26866040 du 23/09/2023 en D4 POULE F AC SUD STGE 2 - BEDENAC LARUSCADE SC 2

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision</u> suivante :

→ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de AC SUD STGE
2, avec moins 1 point de pénalité, 3 points et 0/3 buts au bénéfice du club de BEDENAC LARUSCADE SC 2 + 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

♣ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

#### Match n° 26898013 du 22/09/2023 en VÉTÉRANS POULE A ST ROGATIEN 3 - TRIZAY 3

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision</u> suivante :

→ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de ST ROGATIEN 3, avec - 1 point de pénalité, - 3 points et 0/3 buts au bénéfice du club de TRIZAY 3 + 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

#### Match n° 26912387 du 22/09/2023 en VÉTÉRANS POULE D SUD 17 FC 4 - ALLIANCE DE LA DROME 3

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante</u>:

La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

↓ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

#### **DIVERS**

#### Match n° 26269451 du 08/10/2023 en D2 Poule A ETOILE MARITIME FC 2 - LA ROCHELLE PORTUGAIS 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 8 du 19/10/2023 qui a pris la décision suivante :

- Pas de faits disciplinaires, l'équipe de L'**ETOILE MARITIME FC 2** ayant quitté le terrain, le match arrêté est transmis à la commission des championnats coupes et challenges.
  - L'équipe de L'ETOILE MARITIME FC 2 ayant abandonné le terrain en cours de partie est considérée comme BATTUE par pénalité (Article 19-2 C règlement du DISTRICT).

L'ETOILE MARITIME FC 2 n'ayant posé aucune réserve et réclamation, la commission des Championnats Coupes et Challenges valide l'abandon du terrain.

La commission des Championnats Coupes et Challenges donne match perdu à L'ETOILE MARITIME FC 2 0 point 0 but pour en reporter le bénéfice au club de LA ROCHELLE PORTUGAIS 1 3 points + 3

Les frais de dossier de 45 € seront débités au club de L'ETOILE MARITIME FC.

DISTRICT DE FOOT DE LA CHARENTE-MARITIME

13 Cours Paul Doumer BP 80172 – 17116 SAINTES CEDEX Tel: 05.46.91.70.88 / district@foot17.fff.fr



## PROCES-VERBAL N°5

Page 5 sur 6

## Match n° 26866038 du 23/09/2023 en D4 Poule F JONZAC ST GERMAIN FC 3 – GUITINIERES NIEUL AS 1:

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 11 du 9/11/2023 qui a pris la décision suivante :

- → Donne match perdu par pénalité 1 point au club de JONZAC ST GERMAIN FC 3, score 0-3, pour en reporter le bénéfice au club de GUITINIERES/NIEUL AS 1.
- Inflige un retrait de 3 points au classement au club de **JONZAC ST GERMAIN FC 3** en référence à l'article 4.1.1 de l'annexe 2 du règlement disciplinaire de la fédération française de football.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour application.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline

#### **RÉSERVES / RÉCLAMATIONS**

#### Match n° 26269731 du 22/10/2023 en D3 Poule A BREUIL MAGNÉ FC 1 – ILE OLÉRON FOOTBALL 2:

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante</u> :

La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

↓ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

#### Match n° 27106468 du 15/10/2023 en D4 Poule A ANDILLY AS 2 - RETHAIS FC 3 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :

La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

↓ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

#### Match n° 26269937 du 15/10/2023 en D3 Poule B RETHAIS FC 2 - TONNACQUOIS LUSSANT 2 :

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision</u> suivante :

→ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de FC RETHAIS 2 avec – 1 point de pénalité, - 3 points et 0/3 buts au bénéfice du club de TONNACQUOIS LUSSANT 2 + 3 points.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

DISTRICT DE FOOT DE LA CHARENTE-MARITIME

13 Cours Paul Doumer BP 80172 – 17116 SAINTES CEDEX Tel: 05.46.91.70.88 / district@foot17.fff.fr



## PROCES-VERBAL N°5

Page 6 sur 6

#### Match n° 26269936 du 14/10/2023 en D3 Poule B FC2C 1 - CABARIOT AS 2 :

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 du 25/10/2023 qui a pris la décision</u> suivante :

La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

♣ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

#### Match n° 26269937 du 15/10/2023 en D3 Poule B RETHAIS FC 2 - TONNACQUOIS LUSSANT 2 :

<u>Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 3 bis du 25/10/2023 qui a pris la décision suivante :</u>

#### **RECTIFICATION ADMINISTRATIVE**

→ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

#### **COURRIERS**

La commission des championnats coupes et challenges a pris connaissance du mail du 8/11/20223 de MR GAUTRONNEAU Victorien secrétaire de l'AS ST CHRISTOPHE.

La commission des championnats coupes et challenges a pris connaissance du mail du 12/11/20223 de MR PAGNOUX Mario président du club de CHEPNIERS FC.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 18 décembre 2023 à 18h15

Le Président, Jérome BOUQUET La secrétaire de séance, Catherine DELORT

B-18